

37

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROUX

47830

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Achat de véhicules supplémentaires pour les éducateurs sportifs

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les éducateurs sportifs en agences ont reçu en 2022 une dotation de matériels et vélos à assistance électrique pour permettre des actions mobilité et sport santé envers des publics cibles breilliens (collégiens, personnes en insertion, en situation d'handicap...). Face à l'augmentation du nombre d'actions, apparait le besoin d'achat de 6 véhicules type "fourgon" affectés aux agences pour permettre l'acheminement du matériel et de vélos. Ces véhicules serviront aussi aux agences, si besoin, pour d'autres usages.

La motorisation électrique est privilégiée pour ces véhicules supplémentaires. Aussi, il est proposé d'attribuer un véhicule supplémentaire de type "master électrique" qui sera intégré au pool de véhicules partagés de chaque agence.

La dépense est estimée aux alentours de 400 000 € TTC (en attente de confirmation de l'Union des groupements d'achats publics). Le montant du bonus écologique est estimé à 24 000 € et sera calculé en fonction des conditions de la loi de finances en vigueur lors de la facturation.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme VEHI001 millésime 2023 imputées sur le chapitre 21, fonction 0202, nature 2182, affectation 27626, code service P341.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les commandes de ces véhicules auprès de l'Union des groupements d'achats publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231268

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation